

Je dois faire un travail sur les films d'art et d'essai. Un documentaire peut il être un film d'art et d'essai ?

 *Je dois faire un travail sur les films d'art et d'essai. Les définitions que je trouve sont très théoriques et ne m'apportent que très peu de renseignement. Un documentaire peut il être un film d'art et d'essai? Comment savoir si un titre de film rentre dans cette catégorie art et essai ?*

Notre réponse du 02/03/2018

Voici les éléments apportés par mes collègues du service Cinéma.

Tous les films peuvent être recommandés « Art et Essai », y compris les films documentaires, bien sûr. Par exemple, 9 films de Raymond Depardon et 10 films de Nicolas Philibert ont été recommandés Art et Essai.

La recommandation « Art et Essai » dépend en fait d'un ensemble de critères définis par décret par le Centre National de la Cinématographie et de l'Image Animée.

Pour être recommandé « art et essai », un film doit être, au choix :

- une œuvre possédant d'incontestables qualités mais n'ayant pas obtenu l'audience qu'elle méritait ;
- une œuvre Recherche et Découverte, c'est à – dire ayant un caractère de recherche ou de nouveauté dans le domaine cinématographique ;
- une œuvre reflétant la vie de pays dont la production cinématographique est assez peu diffusée en France ;
- une œuvre de reprise présentant un intérêt artistique ou historique, et notamment considérée comme des

- «classiques de l'écran» ;
- une œuvre de courte durée, tendant à renouveler l'art cinématographique ;
 - des œuvres récentes ayant concilié les exigences de la critique et la faveur du public et pouvant être considérées comme apportant une contribution notable à l'art cinématographique ;
 - des œuvres cinématographiques d'amateurs présentant un caractère exceptionnel ».

La recommandation est effectuée deux fois par mois, sur des films déjà sortis en salle, à l'issue d'un vote majoritaire au sein d'une commission constituée de 100 membres (cf. <http://www.art-et-essai.org/12/college-de-recommandation>), en partie renouvelés chaque année, représentant les différents corps de métier du secteur cinématographique (exploitants, distributeurs, auteurs, réalisateurs, directeurs de festivals, représentants du CNC, critiques et personnalités). La commission encourage ensuite les salles classées Art et Essai par le CNC à diffuser ces films.

(Tous ces renseignements sont disponibles sur le site de l'Association Française des Cinémas Art et Essai (AFCAE).)

Pour vérifier si un film a été recommandé « Art et Essai », il existe un moteur de recherche sur le site de l'Association Française des Cinémas Art et Essai (AFCAE) : [les films recommandés](#)

Le [CNC](#) (Centre national du cinéma et de l'image animée) fournit une documentation en ligne sur [le classement « Art et essai »](#). A partir de cette page, vous pourrez accéder aux fichiers pdf suivants :

- [Notice Réforme du classement art et essai \(243 Ko\)](#)
- [Notice art et essai 2018 \(776 Ko\)](#)
- [Guide d'utilisation pour la saisie du formulaire de demande de classement art et essai 2017 \(1687 Ko\)](#)
- [Liste des établissements classés art et essai en 2017](#)

[après la commission nationale \(2177 Ko\)](#)

Cordialement,

[Eurêkoi](#) – Bibliothèque Publique d'Information